



COMMUNE DE MAILLOT

Département de l'Yonne
8bis, grande rue
89100 MAILLOT
Tél. : 03 86 83 19 90

CONSEIL MUNICIPAL

21 JUILLET 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 21 juillet, à 18 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles Sabattier, Maire.

Présents : Gilles Sabattier, Pascal Jarillot, Jean-Marie Filleul, Maryse Dol, Annie Bassiguet-Nadji, Joël Pérez, Catherine Soufflot, Natacha Houry, Eric Lebègue-Renaudin, Gildas N'Tondelet Kiyindou

Absents excusés ayant voté par procuration : Laurent Douvry (pouvoir à Gilles Sabattier), Josseline Curtil (pouvoir à Jean-Marie Filleul), Bénédicte Barré (pouvoir à Maryse Dol), Jean-Marc Burgué (pouvoir à Joël Pérez)

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Joël Pérez

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 juin 2025

Approuvé à l'unanimité.

2025-32 – Avenants au MAPA (Marché A Procédure Adaptée) des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes (annexe 1)

Dans le cadre du marché public de rénovation énergétique de la salle des fêtes, il est apparu nécessaire de procéder à des prestations supplémentaires pour les lots 3, 4, 5, 6 et 7 et à la suppression de certaines prestations pour le lot 3 :

LOTS	HT	TVA	TTC
LOT 3 – VARENNES MENUISERIES (menuiseries extérieures)	71 468,00 €	14 293,60 €	85 761,60 €
Avenant n°1	-7 582,00 €	-1 516,40 €	-9 098,40 €
TOTAL avenant	-7 582,00 €	-1 516,40 €	-9 098,40 €
Montant total du marché après avenant	63 886,00 €	12 777,20 €	76 663,20 €
Augmentation par rapport au montant initial du marché	-10,61%		

LOT4 – MARTIN (plâtrerie et menuiseries intérieures)	97 631,89 €	19 526,38 €	117 158,27 €
Avenant n°1	7 740,78 €	1 548,16 €	9 288,94 €
	2 319,90 €	463,98 €	2 783,88 €
TOTAL avenant	10 060,68 €	2 012,14 €	12 072,82 €
Montant total du marché après avenants	107 692,57 €	21 538,52 €	129 231,09 €
Augmentation par rapport au montant initial du marché	10,30%		
LOT5 –ART ET TECH (carrelage)	34 846,80 €	6 969,36 €	41 816,16 €
Avenant n°1	4 487,56 €	897,51 €	5 385,07 €
TOTAL avenant	4 487,56 €	897,51 €	5 385,07 €
Montant total du marché après avenant	39 334,36 €	7 866,87 €	47 201,23 €
Augmentation par rapport au montant initial du marché	12,88%		

LOT6 – LAURIN (électricité)	19 928,00 €	3 985,60 €	23 913,60 €
Avenant n°1	8 225,30 €	1 645,06 €	9 870,36 €
TOTAL avenant	8 225,30 €	1 645,06 €	9 870,36 €
Montant total du marché après avenant	28 153,30 €	5 630,66 €	33 783,96 €
Augmentation par rapport au montant initial du marché	41,28%		
LOT7 – GMC (plomberie)	6 614,00 €	1 322,80 €	7 936,80 €
Avenant n°1	946,73 €	189,35 €	1 136,08 €
TOTAL avenant	946,73 €	189,35 €	1 136,08 €
Montant total du marché après avenants	7 560,73 €	1 512,15 €	9 072,88 €
Augmentation par rapport au montant initial du marché	14,31%		

MONTANT TOTAL DU MARCHE AVANT AVENANTS			
LOT1 – DESIGN CONSTRUCTION (gros œuvre)	53 623,00 €	10 724,60 €	64 347,60 €
LOT2 – NAGLA (Isolation thermique)	116 795,10 €	23 359,02 €	140 154,12 €
LOT3 – VARENNES MENUISERIES (menuiseries extérieures)	71 468,00 €	14 293,60 €	85 761,60 €
LOT4 – MARTIN (plâtrerie et menuiseries intérieures)	97 631,89 €	19 526,38 €	117 158,27 €
LOT5 –ART ET TECH (carrelage)	34 846,80 €	6 969,36 €	41 816,16 €
LOT6 – LAURIN (électricité)	19 298,00 €	3 859,60 €	23 157,60 €
LOT7 – GMC (plomberie)	6 614,00 €	1 322,80 €	7 936,80 €
LOT8 – NADALON (chauffage)	88 258,72 €	17 651,74 €	105 910,46 €
LOT9 – NAGLA (peinture)	13 640,00 €	2 728,00 €	16 368,00 €
	502 175,51 €	100 435,10 €	602 610,61 €

MONTANT TOTAL DU MARCHÉ APRES AVENANTS			
LOT1 – DESIGN CONSTRUCTION (gros œuvre)	53 623,00 €	10 724,60 €	64 347,60 €
LOT2 – NAGLA (Isolation thermique)	116 795,10 €	23 359,02 €	140 154,12 €
LOT3 – VARENNES MENUISERIES (menuiseries extérieures)	63 886,00 €	12 777,20 €	76 663,20 €
LOT4 – MARTIN (plâtrerie et menuiseries intérieures)	107 692,57 €	21 538,52 €	129 231,09 €
LOT5 –ART ET TECH (carrelage)	39 334,36 €	7 866,87 €	47 201,23 €
LOT6 – LAURIN (électricité)	27 523,30 €	5 504,66 €	33 027,96 €
LOT7 – GMC (plomberie)	7 560,73 €	1 512,15 €	9 072,88 €
LOT8 – NADALON (chauffage)	88 258,72 €	17 651,74 €	105 910,46 €
LOT9 – NAGLA (peinture)	13 640,00 €	2 728,00 €	16 368,00 €
	518 313,78 €	103 662,76 €	621 976,54 €

Vu l'article L 2122-21 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article R 2194-1 et suivants du code de la commande publique

Vu les délibérations n°2025/01 et 2025/06 des 10 février et 20 mars 2025, autorisant le Maire à signer les contrats avec les entreprises attributaires du marché public de rénovation énergétique de la salle des fêtes,

Vu les actes d'engagement avec les sociétés Varennes Menuiseries pour le lot 3 (signé le 26/02/2025), Martin pour le lot 4 (signé le 13/02/2025), Art et Tech pour le lot 5 (signé le 13/02/2025), Laurin pour le lot 6 (signé le 13/02/2025) et GMC pour le lot 7 (signé le 13/02/2025).

Vu l'avis favorable de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) réunie le 18 juillet 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les avenants listés en annexe et ci-dessus pour le marché de rénovation énergétique de la salle des fêtes et dit que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2025.

2025-33 – Convention avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne) pour la dissimulation des réseaux (annexe 2)

Suite à un désistement d'une autre commune, le SDEY a proposé à la commune de Maillot d'entreprendre les travaux de dissimulation de réseaux dans les rues de Paradis, de l'Eglise et du Terrier, travaux demandés depuis plusieurs années par la commune mais qui n'avaient pas été retenus dans la programmation du SDEY.

Le montant estimatif des travaux est calculé comme suit :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	Part SDEY 25 % HT	Part ENEDIS 40 % HT	Part commune 35 % HT	Acompte à verser par la commune
Basse Tension Travaux subventionnés	108 000 €	90 000 €	18 000 €	22 500 €	36 000 €	31 500 €	15 750 €
				Part SDEY 30 % HT	Part ENEDIS 0 % HT	Part commune 70 % HT	
Basse Tension sur ressources propres	30 284,77 €	25 237,31 €	5 047,46 €	7 571,19 €	0 €	17 666,12 €	8 833,06 €
Réseaux Télécom	99 392,83 €	82 827,36 €	16 565,47 €	24 848,21 €	0 €	74 544,62 €	37 272,31 €
TOTAL	237 677,60 €	198 064,67 €	39 612,93 €	54 919,40 €	36 000 €	123 710,74 €	61 855,37 €

Pour le réseau téléphonique, la commune devra engager 100 % de la dépense TTC, soit un montant de 99 392,83 €.

Le SDEY versera parallèlement sa participation de 30 % HT soit 24 848,21 €.

Considérant le projet de dissimulation des réseaux dans la rue de Paradis, la rue de l'Eglise et la rue du Terrier, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière en annexe.
- dit que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2025.
- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

Informations diverses :

- Viv'eau : le relevé des compteurs est en cours en ce moment dans la commune.
- Ecole : Mme Loiseau reprend à mi-temps à la rentrée scolaire.

La séance est levée à 19h30.



Gilles Sabattier



Joël Pérez